



RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 02317

Numéro SIREN : 807 856 596

Nom ou dénomination : GROUPE NICE-MATIN

Ce dépôt a été enregistré le 19/05/2017 sous le numéro de dépôt 2928

2928

AZUR DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 €
Siège social : 214, boulevard du Mercantour - 06200 Nice
807 856 596 RCS NICE
(« Société »)

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 6 OCTOBRE 2016

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

DEUXIEME DECISION

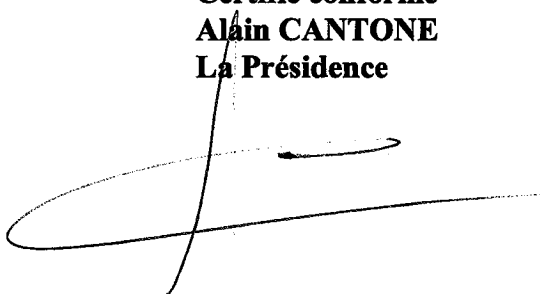
L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice de 1.829.252 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice - 1.829.252 euros
En totalité en compte « report à nouveau » s'élevant désormais à - 1.829.252 euros

L'associée unique constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a eu lieu depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
Alain CANTONE
La Présidence



Plaquette annuelle

SASU AZUR DISTRIBUTION

Exercice clos le 31/12/2015



SASU AZUR DISTRIBUTION

au capital de 1 €
214 boulevard du Mercantour
06200 NICE

Exercice clos le 31/12/2015

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SASU AZUR DISTRIBUTIONDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 13Adresse de l'entreprise 214 boulevard du Mercantour 06200 NICEDurée de l'exercice précédent* Numéro SIRET* 8 0 7 8 5 6 5 9 6 0 0 0 1 8Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31/12/2015	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1
		Fonds commercial (1)	AH	AI	1 761 135
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	36 000
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	1
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	14 028
	TOTAL (II)		BJ	BK	1 811 166
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	205
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	700 286
		Autres créances (3)	BZ	CA	505 544
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
		Disponibilités	CF	CG	35 212
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 049
TOTAL (III)		CJ	CK	1 242 299	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Ecart de conversion actif* (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	3 053 465	1 761 136
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU AZUR DISTRIBUTION		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.....)			DA	1
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(1 829 252)
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	(1 829 251)
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	5 729
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	5 729
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	657 286
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	487 288
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 722 250
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	21 600
	Autres dettes			EA	227 426
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	3 115 851	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 292 329	
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	3 115 851
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU AZUR DISTRIBUTION						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	13 035 214	FH		FI	13 035 214	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	13 035 214	FK		FL	13 035 214	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	88 112	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	411 688	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3 320	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	13 538 334
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	5 074 750
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	138 348
	Salaires et traitements*						FY	6 861 593
	Charges sociales (10)						FZ	1 395 848
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	1	
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)						GE	6 067
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	13 476 610
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	61 724	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	5 729	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	5 730	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 730)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	55 994	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU AZUR DISTRIBUTION		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	150	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	282 252	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	282 402	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	406 513	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	1 761 135	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 167 648	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 885 246)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	13 820 736	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	15 649 988	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(1 829 252)	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de location immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	411 688	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales		22 099		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		384 414		
Provisions pour dépréciation		1 761 135		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			150	
Transfert de charges			282 252	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**Reprise de l'activité de Publinice Services**

La SASU Azur Distribution, créée en 2014, a repris le 1er décembre de cette même année l'activité de l'EURL Publinice Services. Par jugement du 7 novembre 2014, la SCIC Nice Matin avait au préalable repris à la barre du tribunal de commerce de Nice l'activité de cette société avec faculté de substitution au profit d'une filiale détenue à 100%.

Il s'agit de son premier exercice comptable d'une durée de 13 mois.

Les actifs corporels et incorporels ont été repris pour 1 € chacun.

Les passifs repris s'élèvent à 1 761 135 €.

L'affectation des passifs a été effectuée sur la base d'un rapport d'expertise externe prenant en compte, entre autres, les sources règlementaires suivantes :

- **L'article 213-7 du Plan Comptable Général**

- Le coût global d'acquisition est à ventiler entre chaque actif repris à proportion de la valeur attribuée à chacun d'eux ce qui, en pratique, conduit à reprendre les actifs :

- o Pour la valeur telle qu'indiquée dans l'acte de cession,

- o Valeur augmentée d'une quote part des engagements repris, ce surcoût étant attribué en priorité aux actifs dont les valeurs vénales (et donc les plus-values) sont considérées comme fiables.

- A défaut de possibilité d'affectation suffisante aux actifs repris, c'est-à-dire en cas de reliquat, les engagements doivent figurer au passif par la contrepartie d'un fonds commercial.

- **L'analyse de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC)**

- Selon le bulletin CNCC (N° 176 déc.2014 EC2014-22 p.630 et suivantes), le coût d'acquisition des actifs repris comprend le prix d'achat figurant dans l'acte de reprise ainsi que les engagements de versements futurs (passifs repris).

- Les actifs repris ne doivent pas être comptabilisés sur la base des valeurs individuelles spécifiées dans le plan de cession arrêté par le tribunal mais sur la base du coût global d'acquisition.

- o Le coût global d'acquisition doit être ventilé entre chacun des actifs repris en proportion de la valeur attribuable à chacun d'eux.

- o Les montants restant dus doivent être comptabilisés au passif du bilan en contrepartie des actifs repris figurant au bilan dans le jugement et considéré comme les plus pertinents. A défaut de possibilité d'affectation suffisante aux actifs repris, en cas de reliquat, la contrepartie sera comptabilisée en fonds commercial.

- o La commission des études comptables rappelle qu'il conviendra, à la clôture de l'exercice, d'apprécier la valeur des actifs et de comptabiliser, si nécessaire, une dépréciation.

Ainsi, sur ces principes de base, et en l'absence d'actif corporel et incorporel identifiable, l'affectation des passifs s'est faite sur le fonds commercial pour un montant de 1 761 735 euros.

	Montant Net
Bilan Post Allocation d'Actifs	
Fonds commercial	1 761 135
Actifs incorporels	1
Actifs corporels	1
Total Actifs Acquis	1 761 137
RTT	91 351
13e Mois	533 044
Congés payés	579 454
Plan Social	557 286
Ecart d'arrondi	2
Total Passifs Acquis	1 761 137

Faits caractéristiques

Compte tenu du fait que l'activité de la société dépend presque exclusivement de la SCIC Nice Matin, qu'elle n'a que vocation à assurer à celle-ci le portage de ses parutions à un coût strictement contrôlé avec un résultat proche de zéro, aucune valorisation de fonds de commerce n'est justifiable. A la vue des sources réglementaires ci-dessus, il n'est pas possible de valider la valeur du fonds commercial calculée à hauteur de 1 761 135€. Elle a donc fait l'objet d'une dépréciation à 100%.

En matière fiscale, la provision pour dépréciation d'un fonds commercial est strictement encadrée. La jurisprudence du Conseil d'Etat indique à cet égard qu'il doit y avoir une dépréciation effective qui affecte l'ensemble du fonds et non certains éléments d'actifs. Le fonds commercial a été déprécié à 100% car il ne représente aucune valeur.

Analyse du Besoin en Fonds de Roulement

Des reports de paiements ont été effectués afin d'assurer la pérennité de l'entreprise. Ils sont à retraiter lors d'une analyse du Besoin en Fonds de Roulement.

Un moratoire a été conclu avec l'Urssaf pour un étalement sur 12 mois à partir d'avril 2015 des paiements de charges patronales dus au 1er trimestre 2015. A fin décembre 2015 le solde de ce moratoire est de 89 K€ (hors majorations et pénalités).

Autres éléments significatifs

La durée du premier exercice comptable est de 13 mois.

1) Evénements Post-clôture

a) Depuis le mois de janvier 2016 un processus de recherche de partenaire est en cours au sein de l'actionnaire unique de la société dans le but de mieux sécuriser la pérennité de l'entreprise à moyen terme dans un contexte de marché compétitif. Un appel d'offres a été lancé et une data room ouverte dès la fin janvier 2016. Par assemblée générale ordinaire de la SCIC Nice Matin convoquée extraordinairement le 10 mai 2016, une offre a été retenue par les actionnaires qui emporterait, après signature des accords, transfert de l'ensemble des actifs et passifs de cette société (en ce compris ceux d'Azur Distribution).

b) Un contrôle URSSAF a été diligenté au début de l'année 2016 à la demande de l'entité. A la date d'arrêté des comptes, celui ci n'est pas terminé et ses conclusions n'ont pas été notifiées à la société.

2) Soutien financier

Au 31 décembre 2015, la société Azur Distribution bénéficie du soutien de son actionnaire unique la SCIC Nice Matin.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU AZUR DISTRIBUTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2015, dont le total est de 1 292 329 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 829 252 Euro.

L'exercice comptable a une durée de 13 mois, recouvrant la période du 01/12/2014 au 31/12/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le dirigeant de l'entreprise.

Azur Distribution fait partie d'un groupe pour lequel des comptes consolidés sont établis. L'entreprise consolidante de ce groupe est la société SCIC Nice Matin.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2015 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le principe comptable de continuité d'exploitation est sous tendu par la mise en oeuvre des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la SCIC Nice Matin réunie extraordinairement le 10 mai 2016 ayant décidé d'apporter les actifs et passifs de la SCIC Nice Matin à une société nouvelle à constituer avec le nouvel investisseur.

Méthode d'évaluation

Dans le cadre de l'évaluation des actifs et notamment des titres, lorsqu'il existe des indices de perte de valeur, la valeur comptable des titres est comparée à la quote-part de situation nette de la société détenue. Lorsque la valeur de la quote-part détenue est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée, ainsi qu'une provision pour risque financier, le cas échéant.

Au 31 décembre 2015, la valeur des actifs et passifs a été appréciée selon la méthode précisée au paragraphe ci-dessus et conditionnée par le respect du principe de continuité d'exploitation exposé ci-avant.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables**Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Mobilier de bureau : 2 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 314 007 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation.

Le résultat fiscal de l'année 2015 est déficitaire. En l'absence d'IS au titre de cet exercice, le CICE sera imputé sur l'IS dû au titre des exercices suivants. A défaut d'imputation, son remboursement sera demandé.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles		1 797 136		1 797 136
Immobilisations corporelles		1		1
Immobilisations financières		14 029		14 029
Total		1 811 166		1 811 166
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles		1 761 135		1 761 135
Immobilisations corporelles				1
Immobilisations financières				
Total		1 761 135		1 761 135
ACTIF NET				50 030

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 797 136	1	14 029	1 811 166
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 797 136	1	14 029	1 811 166
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles**Fonds commercial**

Le fonds commercial a été déterminé suite à la reprise de passifs à la barre du tribunal tel qu'exposé au paragraphe "Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable" en page 5 et 6.

	31/12/2015
Éléments achetés	1 761 135
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	1 761 135

Dépréciation du fonds commercial : 1 761 135 Euros (cf. p.5 et 6)

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		1 761 135		1 761 135
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières				
Total		1 761 135		1 761 135
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		1 761 135		

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				1
Immobilisations incorporelles				1
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements				1
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				1
Immobilisations corporelles				1
ACTIF IMMOBILISE				1

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 220 909 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	14 028		14 028
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	700 287	700 287	
Autres	505 544	505 544	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 050	1 050	
Total	1 220 909	1 206 881	14 028
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Etat - produits à recevoir	314 007
Total	314 007

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 1,00 Euro décomposé en 1 titre d'une valeur nominale de 1,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1	1,00

Notes sur le bilan

Provisions**Tableau des provisions**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Pour impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges		5 729			5 729

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 115 851 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	487 288	487 288		
Dettes fiscales et sociales	1 722 251	1 722 251		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 600	21 600		
Autres dettes (**)	884 712	884 712		
Produits constatés d'avance				
Total	3 115 851	3 115 851		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOUR FNP	24 065
Dettes provis. pr congés à payer	566 194
Personnel - autres charges à payer	16 000
Rappel de Salaires CAP	75 742
URSSAF CAP	7 200
CH SOC S/DETTE RTT	9 718
CHARGES SOC SUR CP	178 458
Etat - autres charges à payer	588
ETAT TAXE D APPRENTI	28 457
ETAT FORM PROF CONT	44 136
ETAT CH FISC SUR CP	14 155
CH FISC S/DETT PERS	400
ETAT CH FISC S/RTT	712
CLIENTS AAE AUX.	208 592
Total	1 174 418

Notes sur le bilan

Autres informations

Eléments concernant les entreprises liées

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		1
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total Immobilisations		1
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	414 562	
Autres créances		
Capital souscrit appelé, non versé		
Total Créances	414 562	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	657 286	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 288	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	208 592	
Total Dettes	964 166	

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Loyer	1 050		
Total	1 050		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger
Prestations de distribution de journaux, magazines, prospectus	13 035 215	
Total	13 035 215	

Charges et Produits exceptionnels**Résultat exceptionnel****Opérations de l'exercice**

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	22 099	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	384 415	
Provisions pour dépréciation	1 761 135	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		150
Transfert de charges		282 252
TOTAL	2 167 649	282 402

La dotation exceptionnelle aux provisions de 1 761 135 € correspond au montant du fonds commercial.

Les autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion comprennent essentiellement 99K€ de droits de mutation et 282K€ d'indemnités de départ.

Le transfert de charges correspond à la refacturation à l'éditeur, la SCIC Nice Matin, des indemnités de licenciement.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 289 personnes.

	Personnel salaré	Personnel mis à dispositlon
Cadres	13	
Non cadres	276	
Total	289	

Engagements financiers***Engagements pour indemnités de fin de carrière***

Les engagements pour indemnités de fin de carrière ont fait l'objet d'une évaluation prenant en compte l'ancienneté des salariés, les rémunérations actuelles y compris les charges sociales, leurs évolutions prévisibles ainsi qu'un facteur d'actualisation de la valeur de l'engagement futur. Le calcul des droits acquis est déterminé à partir des conventions et accords en vigueur au sein de la société. Cette évaluation, qui porte sur la totalité du personnel à contrat indéterminé, prend en considération des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel (14,89%) ainsi qu'une probabilité de départ à 67ans.

Ces engagements pour indemnité de fin de carrière se montent à 54 753 €.

Ce montant correspond à la valeur actuelle probable qui mesure pour ces engagements la part relative aux droits déterminée sur la base de l'ancienneté des salariés au 31/12/2015. Le taux d'actualisation retenu est de 2%.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Le CICE s'élève pour l'exercice 2015 à 314 007 € et a été comptabilisé au crédit d'un compte dédié du compte 64 charges de personnel. Il devrait être utilisé au développement du portage.

Engagements financiers donnés

La société Azur Distribution s'est engagée à ne procéder à aucun plan de sauvegarde de l'emploi pour une durée de 5 ans à compter du 7 novembre 2014. Par ailleurs, le jugement du 7 novembre 2014 a prononcé l'inaliénabilité des actifs faisant partie du périmètre de reprise.

Engagements financiers reçus

La SCI Nice Matin s'est portée garante de la SASU Azur Distribution pour le respect du moratoire conclu avec l'URSSAF et évoqué en page 6.

AZUR DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 1 €
214, Boulevard du Mercantour

06200 NICE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2015

AZUR DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 1 €
214, Bd du Mercantour

06200 NICE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2015

A l'associée unique,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de 13 mois clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SASU AZUR DISTRIBUTION, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe comptable :

- pages 5 et 6 - paragraphe « Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable », concernant d'une part, les modalités de comptabilisation de la reprise de l'activité de la société PUBLINICE SERVICES, et de l'affectation des passifs repris, et d'autre part, la justification de la dépréciation du fonds commercial ;
- page 6 - paragraphe « Autres éléments significatifs », consacré aux précisions apportées dans le cadre des événements post-clôture et au soutien financier obtenu ;
- page 7 - paragraphe « Règles Générales », relatif aux hypothèses qui sous-tendent le principe de continuité d'exploitation.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

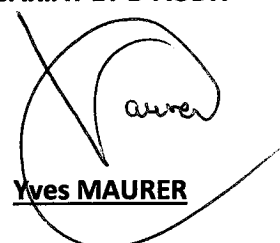
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'associée unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Nice, le 14 juin 2016

S.A. FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT


Philippe LUCCHESI


Yves MAURER

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2015
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	1	1	
Fonds commercial (1)	1 761 135	1 761 135	
Autres immobilisations incorporelles	36 000		36 000
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles	1	1	
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations	1		1
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	14 028		14 028
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 811 166	1 761 136	50 030
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes	206		206
Créances (3)			
Clients et comptes rattachés	700 287		700 287
Autres créances	505 544		505 544
Capital souscrit et appelé, non versé			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	35 213		35 213
Charges constatées d'avance (3)	1 050		1 050
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 242 299		1 242 299
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			
Primes de remboursement des obligations			
Ecart de conversion actif			
TOTAL GENERAL	3 053 465	1 761 136	1 292 329
(1) Dont droit au bail			
(2) Dont à moins d'un an (brut)			
(3) Dont à plus d'un an (brut)			

Bilan passif

	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES	
Capital	1
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-1 829 252
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-1 829 251
AUTRES FONDS PROPRES	
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour risques	5 729
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 729
DETTES (1)	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	657 286
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	487 288
Dettes fiscales et sociales	1 722 251
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 600
Autres dettes	227 426
Produits constatés d'avance (1)	
TOTAL DETTES	3 115 851
Ecarts de conversion passif	
TOTAL GENERAL	1 292 329
(1) Dont à plus d'un an (a)	
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 115 851
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2015
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)	13 035 215		13 035 215
Chiffre d'affaires net	13 035 215		13 035 215
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			88 112
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			411 688
Autres produits			3 320
Total produits d'exploitation (I)			13 538 335
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			
Variations de stock			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variations de stock			
Autres achats et charges externes (a)			5 074 751
Impôts, taxes et versements assimilés			138 349
Salaires et traitements			6 861 593
Charges sociales			1 395 848
Dotations aux amortissements et dépréciations :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges			6 067
Total charges d'exploitation (II)			13 476 610
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			61 725
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
Produits financiers			
De participation (3)			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)			
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total produits financiers (V)			
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			5 729
Intérêts et charges assimilées (4)			1
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total charges financières (VI)			5 730
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-5 730
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			55 994

Compte de résultat (suite)

	31/12/2015
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	150
Sur opérations en capital	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	282 252
Total produits exceptionnels (VII)	282 402
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	406 514
Sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 761 135
Total charges exceptionnelles (VIII)	2 167 649
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 885 247
Participation des salariés aux résultats (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	
Total des produits (I+III+V+VII)	13 820 737
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	15 649 989
BENEFICE OU PERTE	-1 829 252
(a) Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) Dont produits concernant les entités liées (4) Dont intérêts concernant les entités liées	

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**Reprise de l'activité de Publinice Services**

La SASU Azur Distribution, créée en 2014, a repris le 1er décembre de cette même année l'activité de l'EURL Publinice Services. Par jugement du 7 novembre 2014, la SCIC Nice Matin avait au préalable repris à la barre du tribunal de commerce de Nice l'activité de cette société avec faculté de substitution au profit d'une filiale détenue à 100%.

Il s'agit de son premier exercice comptable d'une durée de 13 mois.

Les actifs corporels et incorporels ont été repris pour 1 € chacun.

Les passifs repris s'élèvent à 1 761 135 €.

L'affectation des passifs a été effectuée sur la base d'un rapport d'expertise externe prenant en compte, entre autres, les sources réglementaires suivantes :

■ L'article 213-7 du Plan Comptable Général

- Le coût global d'acquisition est à ventiler entre chaque actif repris à proportion de la valeur attribuée à chacun d'eux ce qui, en pratique, conduit à reprendre les actifs :

o Pour la valeur telle qu'indiquée dans l'acte de cession,

o Valeur augmentée d'une quote part des engagements repris, ce surcoût étant attribué en priorité aux actifs dont les valeurs vénales (et donc les plus-values) sont considérées comme fiables.

- A défaut de possibilité d'affectation suffisante aux actifs repris, c'est-à-dire en cas de reliquat, les engagements doivent figurer au passif par la contrepartie d'un fonds commercial.

■ L'analyse de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC)

- Selon le bulletin CNCC (N° 176 déc.2014 EC2014-22 p.630 et suivantes), le coût d'acquisition des actifs repris comprend le prix d'achat figurant dans l'acte de reprise ainsi que les engagements de versements futurs (passifs repris).

- Les actifs repris ne doivent pas être comptabilisés sur la base des valeurs individuelles spécifiées dans le plan de cession arrêté par le tribunal mais sur la base du coût global d'acquisition.

o Le coût global d'acquisition doit être ventilé entre chacun des actifs repris en proportion de la valeur attribuable à chacun d'eux.

o Les montants restant dus doivent être comptabilisés au passif du bilan en contrepartie des actifs repris figurant au bilan dans le jugement et considéré comme les plus pertinents. A défaut de possibilité d'affectation suffisante aux actifs repris, en cas de reliquat, la contrepartie sera comptabilisée en fonds commercial.

o La commission des études comptables rappelle qu'il conviendra, à la clôture de l'exercice, d'apprécier la valeur des actifs et de comptabiliser, si nécessaire, une dépréciation.

Ainsi, sur ces principes de base, et en l'absence d'actif corporel et incorporel identifiable, l'affectation des passifs s'est faite sur le fonds commercial pour un montant de 1 761 735 euros.

	Montant Net
Bilan Post Allocation d'Actifs	
Fonds commercial	1 761 135
Actifs incorporels	1
Actifs corporels	1
Total Actifs Acquis	1 761 137
RTT	91 351
13e Mois	533 044
Congés payés	579 454
Plan Social	557 286
Ecart d'arrondi	2
Total Passifs Acquis	1 761 137

Faits caractéristiques

Compte tenu du fait que l'activité de la société dépend presque exclusivement de la SCIC Nice Matin, qu'elle n'a que vocation à assurer à celle-ci le portage de ses parutions à un coût strictement contrôlé avec un résultat proche de zéro, aucune valorisation de fonds de commerce n'est justifiable. A la vue des sources réglementaires ci-dessus, il n'est pas possible de valider la valeur du fonds commercial calculée à hauteur de 1 761 135€. Elle a donc fait l'objet d'une dépréciation à 100%.

En matière fiscale, la provision pour dépréciation d'un fonds commercial est strictement encadrée. La jurisprudence du Conseil d'Etat indique à cet égard qu'il doit y avoir une dépréciation effective qui affecte l'ensemble du fonds et non certains éléments d'actifs. Le fonds commercial a été déprécié à 100% car il ne représente aucune valeur.

Analyse du Besoin en Fonds de Roulement

Des reports de paiements ont été effectués afin d'assurer la pérennité de l'entreprise. Ils sont à retraiter lors d'une analyse du Besoin en Fonds de Roulement.

Un moratoire a été conclu avec l'Urssaf pour un étalement sur 12 mois à partir d'avril 2015 des paiements de charges patronales dus au 1er trimestre 2015. A fin décembre 2015 le solde de ce moratoire est de 89 K€ (hors majorations et pénalités).

Autres éléments significatifs

La durée du premier exercice comptable est de 13 mois.

1) Evénements Post-clôture

a) Depuis le mois de janvier 2016 un processus de recherche de partenaire est en cours au sein de l'actionnaire unique de la société dans le but de mieux sécuriser la pérennité de l'entreprise à moyen terme dans un contexte de marché compétitif. Un appel d'offres a été lancé et une data room ouverte dès la fin janvier 2016. Par assemblée générale ordinaire de la SCIC Nice Matin convoquée extraordinairement le 10 mai 2016, une offre a été retenue par les actionnaires qui emporterait, après signature des accords, transfert de l'ensemble des actifs et passifs de cette société (en ce compris ceux d'Azur Distribution).

b) Un contrôle URSSAF a été diligenté au début de l'année 2016 à la demande de l'entité. A la date d'arrêté des comptes, celui-ci n'est pas terminé et ses conclusions n'ont pas été notifiées à la société.

2) Soutien financier

Au 31 décembre 2015, la société Azur Distribution bénéficie du soutien de son actionnaire unique la SCIC Nice Matin.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU AZUR DISTRIBUTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2015, dont le total est de 1 292 329 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 829 252 Euro.

L'exercice comptable a une durée de 13 mois, recouvrant la période du 01/12/2014 au 31/12/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le dirigeant de l'entreprise.

Azur Distribution fait partie d'un groupe pour lequel des comptes consolidés sont établis. L'entreprise consolidante de ce groupe est la société SCIC Nice Matin.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2015 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le principe comptable de continuité d'exploitation est sous tendu par la mise en oeuvre des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la SCIC Nice Matin réunie extraordinairement le 10 mai 2016 ayant décidé d'apporter les actifs et passifs de la SCIC Nice Matin à une société nouvelle à constituer avec le nouvel investisseur.

Méthode d'évaluation

Dans le cadre de l'évaluation des actifs et notamment des titres, lorsqu'il existe des indices de perte de valeur, la valeur comptable des titres est comparée à la quote-part de situation nette de la société détenue. Lorsque la valeur de la quote-part détenue est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée, ainsi qu'une provision pour risque financier, le cas échéant.

Au 31 décembre 2015, la valeur des actifs et passifs a été appréciée selon la méthode précisée au paragraphe ci-dessus et conditionnée par le respect du principe de continuité d'exploitation exposé ci-avant.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables**Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Mobilier de bureau : 2 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 314 007 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation.

Le résultat fiscal de l'année 2015 est déficitaire. En l'absence d'IS au titre de cet exercice, le CICE sera imputé sur l'IS dû au titre des exercices suivants. A défaut d'imputation, son remboursement sera demandé.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles		1 797 136		1 797 136
Immobilisations corporelles		1		1
Immobilisations financières		14 029		14 029
Total		1 811 166		1 811 166
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles		1 761 135		1 761 135
Immobilisations corporelles				1
Immobilisations financières				
Total		1 761 135		1 761 135
ACTIF NET				50 030

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 797 136	1	14 029	1 811 166
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 797 136	1	14 029	1 811 166
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles**Fonds commercial**

Le fonds commercial a été déterminé suite à la reprise de passifs à la barre du tribunal tel qu'exposé au paragraphe "Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable" en page 5 et 6.

	31/12/2015
Éléments achetés	
Éléments réévalués	1 761 135
Éléments reçus en apport	
Total	1 761 135

Dépréciation du fonds commercial : 1 761 135 Euros (cf. p.5 et 6)

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		1 761 135		1 761 135
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières				
Total		1 761 135		1 761 135
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		1 761 135		

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				1
Immobilisations incorporelles				1
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements				1
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				1
Immobilisations corporelles				1
ACTIF IMMOBILISE				1

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 220 909 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	14 028		14 028
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	700 287	700 287	
Autres	505 544	505 544	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 050	1 050	
Total	1 220 909	1 206 881	14 028
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
Etat - produits à recevoir	314 007
Total	314 007

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 1,00 Euro décomposé en 1 titre d'une valeur nominale de 1,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1	1,00

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		5 729			5 729

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 115 851 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	487 288	487 288		
Dettes fiscales et sociales	1 722 251	1 722 251		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 600	21 600		
Autres dettes (**)	884 712	884 712		
Produits constatés d'avance				
Total	3 115 851	3 115 851		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOUR FNP	24 065
Dettes provis. pr congés à payer	566 194
Personnel - autres charges à payer	16 000
Rappel de Salaires CAP	75 742
URSSAF CAP	7 200
CH SOC S/DETTE RTT	9 718
CHARGES SOC SUR CP	178 458
Etat - autres charges à payer	588
ETAT TAXE D APPRENTI	28 457
ETAT FORM PROF CONT	44 136
ETAT CH FISC SUR CP	14 155
CH FISC S/DETT PERS	400
ETAT CH FISC S/RTT	712
CLIENTS AAE AUX.	208 592
Total	1 174 418

Autres informations

Eléments concernant les entreprises liées

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		1
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total Immobilisations		1
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	414 562	
Autres créances		
Capital souscrit appelé, non versé		
Total Créances	414 562	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	657 286	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 288	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	208 592	
Total Dettes	964 166	

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Loyer	1 050		
Total	1 050		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger
Prestations de distribution de journaux, magazines, prospectus	13 035 215	
Total	13 035 215	

Charges et Produits exceptionnels**Résultat exceptionnel****Opérations de l'exercice**

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	22 099	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	384 415	
Provisions pour dépréciation	1 761 135	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		150
Transfert de charges		282 252
TOTAL	2 167 649	282 402

La dotation exceptionnelle aux provisions de 1 761 135 € correspond au montant du fonds commercial.

Les autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion comprennent essentiellement 99K€ de droits de mutation et 282K€ d'indemnités de départ.

Le transfert de charges correspond à la refacturation à l'éditeur, la SCiC Nice Matin, des indemnités de licenciement.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 289 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	13	
Non cadres	276	
Total	289	

Engagements financiers***Engagements pour indemnités de fin de carrière***

Les engagements pour indemnités de fin de carrière ont fait l'objet d'une évaluation prenant en compte l'ancienneté des salariés, les rémunérations actuelles y compris les charges sociales, leurs évolutions prévisibles ainsi qu'un facteur d'actualisation de la valeur de l'engagement futur. Le calcul des droits acquis est déterminé à partir des conventions et accords en vigueur au sein de la société. Cette évaluation, qui porte sur la totalité du personnel à contrat indéterminé, prend en considération des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel (14,89%) ainsi qu'une probabilité de départ à 67ans.

Ces engagements pour indemnité de fin de carrière se montent à 54 753 €.

Ce montant correspond à la valeur actuelle probable qui mesure pour ces engagements la part relative aux droits déterminée sur la base de l'ancienneté des salariés au 31/12/2015. Le taux d'actualisation retenu est de 2%.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Le CICE s'élève pour l'exercice 2015 à 314 007 € et a été comptabilisé au crédit d'un compte dédié du compte 64 charges de personnel. Il devrait être utilisé au développement du portage.

Engagements financiers donnés

La société Azur Distribution s'est engagée à ne procéder à aucun plan de sauvegarde de l'emploi pour une durée de 5 ans à compter du 7 novembre 2014. Par ailleurs, le jugement du 7 novembre 2014 a prononcé l'inaliénabilité des actifs faisant partie du périmètre de reprise.

Engagements financiers reçus

La SCI Nice Matin s'est portée garante de la SASU Azur Distribution pour le respect du moratoire conclu avec l'URSSAF et évoqué en page 6.